



juillet 2018

Mairie de Delouze-Rosières

Bulletin d'information municipale N° 36

13 grande rue Delouze 55130 Delouze-Rosières - tél : 03 29 90 37 40 - Mail : commune-de-delouzerosieres@orange.fr

Blog - <http://delouzerosieres.canalblog.com/>

Absence de Didier, employé communal :



Vous l'avez constaté, depuis quelques semaines, Didier est absent.

Nous avons un remplaçant, qui travaille régulièrement à Vouthon-haut. Il s'occupe (10h par semaine) des tâches les plus

indispensables comme la tonte et la gestion des espaces verts.

Nous vous demandons, dans la mesure du possible de tondre devant chez vous afin de maintenir la propreté de la commune. Merci à vous.

Merci aussi à Philippe d'avoir fauché les grands espaces dans la commune.

Nous souhaitons à Didier un bon rétablissement.

Pass Notaire :

Vous pouvez demander à la mairie un kit « PASS Notaires ». C'est un coupon pour une consultation gratuite de 15 mn, auprès du notaire de votre choix. Le coupon en question sera remis à votre notaire.



Mercredi 20 juin - conseil municipal :

L'ordre du jour était :

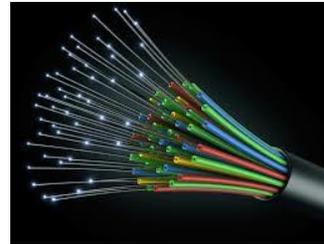
- Instauration du Régime indemnitaire sur l'engagement du personnel.
- Débat sur les orientations du PADD du PLUI
- Modification N° rue de Mauvages
- Adhésion au service RGPD (protection des données personnelles)
- Questions diverses.

Le compte-rendu complet est affiché en mairie et sur le blog

Déploiement de la fibre optique :

Nous avons reçu un courrier de la Région Grand Est sur l'avancée des travaux de mise en place de cette

fibre optique qui pourrait bien changer nos pratiques et assurer le développement de notre département.



Les opérations seront engagées dans notre commune entre les mois d'août 2019 et août 2020.

Un calendrier plus détaillé nous sera adressé en fonction des études engagées par les sous-traitants.

Devis pour travaux : Lorsque le montant de vos travaux est supérieur à 150€, l'artisan ou l'entreprise a l'obligation d'établir un devis écrit.
Cette obligation n'est pas applicable en cas d'urgence absolue.

Perturbations de la réception T.V. :

Le parc éolien de Demange-aux-Eaux approche de sa mise en service. En fonction des installations et de leur orientation, il arrive que les éoliennes provoquent des perturbations de la réception T.V.



Il est donc probable que certains foyers de notre commune soient perturbés depuis plusieurs jours, voir plusieurs semaines. Si vous êtes dans ce cas, venez remplir une fiche qui permettra de recenser les foyers impactés. Ces informations seront transmises par nos soins, à la société THEOLIA chargée de la mise en place du parc éolien.

La société fait intervenir un antenneur qui se déplace en stipulant l'origine des perturbations.

2 possibilités :

- Si les perturbations sont dues au parc éolien, THEOLIA France étudie le devis et le valide, l'antenneur peut effectuer les modifications.
- Si les perturbations ne sont pas dues au parc éolien, l'intervention est à la charge de l'habitant.

Utilisation du transport solidaire mis en place par la Codecom :

Vous l'avez certainement aperçu, un minibus blanc, avec le logo de la Codecom, passe dans notre commune tous les jeudi après-midi et un vendredi sur deux.... Il assure le transport des personnes ayant des difficultés de mobilité pour 1€ aller et retour.

Vous pouvez le prendre aux arrêts de bus, de Rosières et de Delouze.

Ce service reprendra en septembre après un mois d'interruption.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Les vacances approchent, pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

Rappelez-vous, il y a quelques années, même la mairie a été cambriolée !!

AU QUOTIDIEN

Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.



Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Opération tranquillité vacances

Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Les numéros utiles : Composez le 17

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

- SFR : 10 23
- Orange : 0 800 100 740
- Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00